



الوكالة الحضرية لمراكش

الوكالة الحضرية لمراكش
AGENCE URBAINE DE MARRAKECH

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

CONCOURS ARCHITECTURAL N°03 /2020/AUM RELATIF LA CONCEPTION ARCHITECTURALE, LE SUIVI ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'AGENCE URBAINE DE MARRAKECH

Le 16/11/2020 à **15h30**, la commission d'ouverture des plis, s'est réunie, en séance publique, au siège de l'Agence Urbaine de Marrakech, en vue de procéder à l'ouverture des plis afférents au concours architectural cité ci-dessus.

Conformément à l'avis publié dans :

- * Publication dans les journaux suivants :
 - **Le Matin N° 16929** du 13 Mars 2020
 - **الصحراء المغربية N°10552** du 13 Mars 2020
- * le portail marocain des marchés publics :
 - **www.marchespublics.gov.ma** en date du 13 Mars 2020
- * le site de l'Agence Urbaine de Marrakech :
 - **www.aumarrakech.ma** en date du 13 Mars 2020
- * Publication des reports sur les supports suivants :
 - **www.marchespublics.gov.ma** en date du 09 Avril et du 28 Mai 2020
- * le site de l'Agence Urbaine de Marrakech :
 - **www.aumarrakech.ma** en date du 09 Avril et du 28 Mai 2020

Le président s'assure que chaque emballage reçu comporte le code de sauvegarde de l'anonymat. Il s'assure également de l'existence des enveloppes portant le code de sauvegarde et contenant les déclarations d'identité des architectes.

Le président ouvre les emballages et vérifie la présence, dans chacun d'eux, des plis « Projet », « Estimation » et « Proposition Financière ».

Le jury écarte les candidats « O » et « R » pour non-respect du contenu et présentation de leurs dossiers tel que stipulé dans l'article 6 du règlement du concours.

Le président ouvre les plis comportant la mention « Estimation », vérifie la présence dans chacun d'eux des pièces exigées et annonce, à haute voix, le montant de chaque estimation :

Le président ouvre ensuite, les plis portant la mention « proposition financière » et annonce, à haute voix, les pièces contenues dans chacun d'eux, l'identité de l'architecte et le taux d'honoraire mentionné dans son acte d'engagement.

Le jury procède à la notation financière des propositions d'honoraires et à la pondération des notes obtenues par chaque architecte en fonction de la proposition technique, de l'estimation sommaire du coût global des travaux, du calendrier d'établissements des études et de la proposition d'honoraires.

Angle rues Cadi Ayad et Hassan ben M'barek BP2052 Marrakech

رقنقي القاضي عياض وحسن بن امبارك، ص ب: 2052 مراكش

Tel./الهاتف : 0524 43 83 90/91-Fax /الفاكس : 0524 43 83 96 - www.aumarrakech.ma - e-mail : eaum@menara.ma



8964954



Il procède ensuite, au classement des architectes :

- 1- Younes BENQACEM
- 2- Az El Arab SCALLY
- 3- Mohamed BENNANI
- 4- Abdessamad EL OMARI
- 5- Gpt. Mohamed Abdou KAMOUM, CHAFAI Salaheddine et Kamal JELLAB
- 6- Gpt. Mohamed Nabil MIKOU et Fatima Zahra HASSANI
- 7- Zaineb KHALFAOUI
- 8- Abdelhak FENJIRO
- 9- Amine AKID
- 10- Mohamed Najib EL BOUKFAOUI
- 11- Omar MRINI DOUNIA
- 12- Ahmed BARHDADI
- 13- Mehdi AIT SI M'HAND
- 14- Gpt. Mariam CHAOUKI et Zakia DAHANI
- 15- Gpt. Oussama OULIDI et Khalid SOUHAIL
- 16- Nizar FIKRI
- 17- Soulayman CHARAI
- 18- Gpt. Amal BEN MANSOR HASSANI et Mohamed BELMEJJAD
- 19- Abdellah IBRAHIM EL HAIMER
- 20- Abdelaziz DERROUICH
- 21- Chihab BAKHADDA
- 22- Yassir KHALIL
- 23- Tarik LAKHMIRI
- 24- Younes EL MANSARI

Le jury procède à l'examen des dossiers administratifs des concurrents retenus et écarte l'architecte **Az El Arab SCALLY** pour le motif de non-respect de la présentation du dossier complémentaire .

Le jury arrête définitivement le classement des architectes et propose au maître d'ouvrage d'attribuer les primes aux Quatre candidats les mieux classés et de retenir le projet classé le premier. La liste se présente donc comme suit :

Le 1^{er} du classement (Lauréat) : Younes BENQACEM	100 000,00Dhs TTC
Le 3^{ème} du classement : Mohamed BENNANI	30 000,00Dhs TTC
Le 4^{ème} du classement : Abdessamad EL OMARI	20 000,00Dhs TTC
Le 5^{ème} du classement Gpt.: Mohamed Abdou KAMOUM, CHAFAI Salaheddine et Kamal JELLAB	10 000,00Dhs TTC

**Le Directeur
de l'Agence Urbaine de Marrakech**


Le Directeur de l'Agence
Urbaine de Marrakech
Signé : Said LOQMANE
Architecte

